

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0080359.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SARL MARC ET GABRIELLE Adresse ZAC De Vigné - Rue du Levant 30420 Calvisson Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique • (f) Vin Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 24 mai 2024 15:54:40 +02 (Europe/Luxembourg) Nom et signature QUALISUD Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 18/04/2024 au 31/12/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Pain frais : Pain Epeautre, Pain de Campagne, Pain céréales, Pain Complet et Pain Boule	Biologique
	Fruits d'arbres ou d'arbustes n.c.a.	Biologique
	Boissons non alcoolisées	Biologique
	Boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel) ; mélanges de boissons alcoolisées	Biologique
	Vins	Biologique
	Produits alimentaires divers n.c.a. : compléments alimentaires	Biologique
	Plats préparés	Biologique
	Plats préparés à base de pâtes	Biologique
	Plats préparés à base de légumes	Biologique
	Plats préparés à base de poissons, de crustacés et de mollusques	Biologique
	Plats préparés à base de viandes, d'abats ou de sang	Biologique
	Cannelle, préparée ; autres épices préparées	Biologique
	Poivre (piper spp.), préparé	Biologique
	Sauces ; mélanges de condiments et assaisonnements préparés ; farines de moutarde et moutardes préparées	Biologique
	Vinaigres et succédanés de vinaigres obtenus à partir d'acide acétique	Biologique
	Café, décaféiné ou torréfié	Biologique
Produits de confiserie divers (y compris le chocolat blanc) ne contenant pas de cacao	Biologique	
Chocolat et préparations à base de cacao (à l'exclusion du cacao en poudre sucré), conditionnés sous différentes formes	Biologique	
Cacao en poudre, contenant du sucre ou de l'édulcorant	Biologique	
Cacao en poudre, sans sucre, ni autre édulcorant	Biologique	
Sucre de canne ou de betterave, brut, solide	Biologique	
Macaronis, nouilles et autres produits similaires à base de farine	Biologique	
Pâtisseries et viennoiseries fraîches	Biologique	
Pain frais	Biologique	
Céréales pour petit-déjeuner et autres produits à base de céréales	Biologique	
Farine de blé	Biologique	
Produits laitiers n.c.a.	Biologique	
Huiles végétales, brutes	Biologique	
Fruits et légumes coupés et emballés	Biologique	
Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés, congelés ou surgelés	Biologique	
Plantes et animaux aquatiques et leurs produits n.c.a.	Biologique	
Miel	Biologique	
Œufs de poule, en coquille, frais	Biologique	
Thé en feuilles	Biologique	
Légumes à feuilles ou à tiges	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation **COFRAC**

Hyperlien vers le certificat d'accréditation **<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf>**

II.9 Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

DÉLIVRÉ